

#Artistes-Auteurs

Aide à la rédaction de votre lettre de motivation

afDas
DEMAIN SERA FORMATION

Vous avez sollicité l'Afdas pour le financement de votre projet de formation. Votre demande va être présentée aux membres de la commission professionnelle dont vous relevez. Pour leur permettre d'apprécier pleinement votre démarche, vous devez rédiger une lettre de motivation.

En plus des arguments personnels développés dans votre lettre, vous trouverez ci-dessous une aide à sa rédaction et les éléments à apporter selon l'objectif de votre démarche.

Cette lettre, de 2 pages maximum, est présentée de manière anonyme : ne pas indiquer vos coordonnées ni tout élément permettant de vous identifier, mais uniquement le n° de votre dossier saisi en ligne (votre numéro de référence commence par AA-0...).

OBLIGATOIRE EN OBJET DE VOTRE LETTRE

Qualifiez l'objectif de la formation selon l'une des deux propositions suivantes :

1. Me reconverter ou exercer une activité complémentaire :

- À plus ou moins long terme, je souhaite exercer à titre principal une activité en dehors du champ des activités d'artiste-auteur.

ou

- Je souhaite développer une activité parallèle en dehors du champ des activités d'artiste-auteur (revenus complémentaires, double activité).

2. Développer des compétences en dehors du champ des activités des artistes-auteurs

- Nécessaires à l'exercice de celles-ci

ou

- Nécessaires au développement d'un projet artistique spécifique

Détaillez les différentes activités professionnelles que vous exercez actuellement :

- Exercez-vous votre métier d'artiste-auteur à titre principal ?
- Avez-vous d'autres activités professionnelles ?

L'OBJECTIF DE VOTRE FORMATION RELEVE DU CAS N°1

Décrivez votre parcours professionnel :

- Quelles sont les grandes étapes de votre parcours professionnel ?
- Avez-vous déjà suivi des formations ? si oui, lesquelles ? Comment ont-elles été financées (Afdas, Pôle Emploi, fonds propres...) ?
- Avez-vous acquis des expériences et/ou compétences transférables/mobilisables dans le cadre de ce projet ? Si oui, lesquelles ?
- Sur combien d'années s'organise le parcours de formation ?
- Pourquoi avez-vous fait le choix de ce centre de formation ? Vous a-t-il été recommandé ? Est-il reconnu dans la profession visée ?
- Avez-vous rencontré des professionnels de ce secteur ? si oui, quel constat / conseil vous ont-ils donné ?

Indiquez les démarches déjà engagées

- Avez-vous déjà engagé des financements en relation avec ce projet ?
- Si l'activité visée nécessite la création d'une entreprise : avez-vous construit un business plan ? Quelles ont été vos démarches jusqu'à présent ?
- Avez-vous été accompagné(e) dans vos démarches (conseil en évolution professionnelle, bilan de compétences, autres) ?
- Comment pensez-vous financer le solde dans le cas d'une prise en charge partielle ?

L'OBJECTIF DE VOTRE FORMATION RELEVE DU CAS N°2

- Expliquez en quoi cette formation va vous aider pour développer vos compétences d'artiste-auteur.
- Expliquez en quoi cette formation va vous permettre de mener à bien votre projet artistique.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Votre demande de prise en charge doit être saisie depuis votre espace personnel My A et transmise à l'Afdas au plus tard **4 semaines** avant la date de la commission (date des commissions sur le site [afdas.com](https://www.afdas.com)).

Rendez-vous sur votre [espace particuliers My A](#). Consultez les tutoriels sur <https://www.afdas.com/particuliers/services/financement/portailparticulier-mya>.

Les formations de reconversion doivent obligatoirement viser un diplôme ou une certification reconnue (titre RNCP, Certificat de Qualification Professionnelle, certification enregistrée au Registre Spécifique) **sauf s'il n'existe pas de certification ou de diplôme dans le domaine choisi.**

Parcours pluriannuels :

Votre demande doit être présentée pour l'ensemble du parcours. La prise en charge maximum sera égale au forfait annuel en vigueur au moment de la présentation du dossier (5600 € règles de gestion au 01/01/2023).

Si vous avez utilisé une partie de votre forfait annuel, la prise en charge ne saurait excéder le solde disponible.

Parcours universitaires pluriannuels :

Dans certains cas, le passage en année supérieure est conditionné aux résultats obtenus. Vous devez déposer une nouvelle demande pour l'année suivante ; celle-ci sera étudiée en fonction des règles de gestion et des budgets disponibles pour le nouvel exercice de réalisation de votre formation. Aucun accord anticipé ne pourra être donné.

- Une carence de 3 ans est fixée entre deux projets de reconversion de nature différente.